

Délégation territoriale des Vosges
Service Veille et Sécurité Sanitaire
et Environnementale

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BARBEY-SEROUX

Préalable à :

au titre du Code de l'Environnement

- aux travaux de dérivation des eaux des sources de Pré le Prêtre, de l'Etang d'Oron et du Bord de la Route (régularisation)

LE PRELEVEMENT d'eau souterraine des sources de Pré le Prêtre, de l'Etang d'Oron et du Bord de la Route est en dessous du seuil de déclaration.

au titre du Code de la Santé Publique

- l'établissement des périmètres de protection des sources de l'Etang d'Oron et du Bord de la Route (régularisation), de Pré le Prêtre et du réservoir ;
- l'autorisation de continuer à utiliser les eaux des sources de Pré le Prêtre, de l'Etang d'Oron et du Bord de la Route pour la consommation humaine (régularisation).

L'abrogation des périmètres de protection immédiate et rapprochée des sources de l'Etang d'Oron et du Bord de la Route institués par l'arrêté préfectoral n° 15/83-D.D.A. du 16 mars 1983.

BORDEREAU DES PIECES

I – Une notice explicative avec estimation sommaire des dépenses.

II – Un rapport hydrogéologique, avec notice incidence, du Bureau d'Etudes A.S.G.A. réalisé le 5 juin 2008, relatif à la définition des périmètres de protection de la source Pré le Prêtre.

III - Un rapport hydrogéologique, avec notice incidence, du Bureau d'Etudes A.S.G.A. réalisé le 3 juillet 2008, relatif à la définition des périmètres de protection des sources de l'Etang d'Oron et du Bord de la Route.

III – L'avis de l'Hydrogéologue agréé, Monsieur Olivier MERGAUX, datant du 27 mai 2009, relatif à la définition des périmètres de protection des sources de Pré le Prêtre, de l'Etang d'Oron, du Bord de la Route et du réservoir.

IV – Deux délibérations du Conseil Municipal en date du 19 mai 2006 et du 07 août 2009.

V – Une copie de l'arrêté préfectoral n° 15/83-DDA. du 16 mars 1983.